



**Développement Professionnel Continu & FIF-PL : Inscription programme juin 2020**

Pour vous inscrire à une session de formation de 2 jours (durée : 14h) à **Bordeaux** (que ce soit en DPC ou en FIF-PL), vous devez faire une **double inscription** :

- 1°) **par courrier postal dès maintenant** (en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC + 1 feuille de soins),
  - 2°) **en ligne** : - soit sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) pour une prise en charge par l'ANDPC **mais nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli**
- soit sur le site [fifpl.fr](http://fifpl.fr) pour une prise en charge par le FIF-PL (dès réception de votre fiche par courrier, nous vous envoyons par mail les documents pour votre demande préalable).

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire) .....

Numéro de Portable.....

e-mail : .....

Numéro ADELI.....

Cocher  
votre  
choix :

→ **déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement (rayez les mentions inutiles) :**  
**3 stages les Lundi 15 Juin de 9h à 17h30 et Mardi 16 Juin 2020 de 9h à 17h30 :**

Module n°18 : **L'orthophoniste et l'enfant agité : repérage d'un TDA/H et orientation.**  
 Formateur : Jean CHAMBRY, Pédopsychiatre.

Choix du module 18 :

Module n°19 : **Développer et rééduquer la communication et le langage chez l'enfant avec trouble du spectre autistique.**  
 Formateur : Nicole DENNI KRICHEL, Orthophoniste.

Choix du module 19 :

Module n°20 : **Les enjeux de l'oralité ou les troubles de l'oralité chez l'enfant et ses thérapeutiques.**  
 Formateur : Catherine THIBAUT, Orthophoniste.

Choix du module 20 :

**3 stages les Mercredi 17 Juin de 9h à 17h30 et Jeudi 18 Juin 2020 de 9h à 17h30 :**

Module n°21 : **Remédiation du langage écrit et oral : comment développer simplement des lignes de base pour véhiculer vos interventions.**  
 Formateur : Gilles LELOUP, Orthophoniste.

Choix du module 21 :

Module n°22 : **Les parents, au cœur de l'intervention orthophonique auprès de l'enfant de 0 à 5 ans : la Guidance Parentale.**  
 Formateur : Nicole DENNI KRICHEL, Orthophoniste.

Choix du module 22 :

Module n°23 : **Les enjeux de l'oralité ou les troubles de l'oralité chez l'enfant et ses thérapeutiques.**  
 Formateur : Catherine THIBAUT, Orthophoniste.

Choix du module 23 :

**Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une place pour le stage de votre choix.**

Nous sommes dans l'attente des votes des budgets DPC et FIF-PL pour l'année 2020. Ces enveloppes devraient être connues à la fin de l'année 2019. Normalement, les montants devraient être sensiblement les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

- > pour l'ANDPC un forfait de **851,90 € par orthophoniste**, qui se décompose de la manière suivante :  
**431,90 € pour vous**, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,  
 et **420€ pour** l'organisme de formation que vous choisirez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à **un seul module par an** sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr). (il faut avoir créé un compte sur le site pour que nous puissions vous inscrire).

Nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli sur le site de l'Agence du DPC, [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)

- > pour le FIF-PL, un remboursement de **150 euros par jour de stage** (soit 300€ de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec 6 jours par an, **somme limitée à 900 euros par an et par professionnel.**

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2020.

**Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors du module de votre choix :**

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.
- Pour rappel, le coût d'une formation pour les **orthophonistes salariés** est de 480€ payable par chèque ou par virement.

**Je m'engage à suivre l'intégralité du stage au Mercure – Rue du Grand Barail – 33300 – Bordeaux Lac.**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature **faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».**